

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : www.authezat.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
à la garderie périscolaire, rentrée 2018-2019
R.P.I. Authezat-La Sauvetat

DOSSIER A RETOURNER COMPLETÉ A LA GARDERIE :

Nom :

Prénom :

Classe :

- Page 2 ⇒ Fiche d'inscription, à compléter ;
- Page 3 ⇒ Fiche sanitaire de liaison, à compléter et à signer ;
- Page 4 ⇒ Attestation du règlement intérieur ;
- En annexe ⇒ Règlement intérieur de la garderie à conserver par la famille
- Choix du mode de paiement et de la tarification

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : www.authezat.fr

FICHE SANITAIRE DE LIAISON
pour garderie périscolaire, rentrée 2018-2019
R.P.I. Authezat-La Sauvetat

MEDECIN TRAITANT :

Nom du médecin traitant : _____ Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

1°/ L'enfant est atteint d'une maladie chronique ? : oui non

Si oui, ● nécessitant un traitement : oui non

● un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi avec le médecin scolaire et joint au dossier.

Type de maladie : _____

2°/ L'enfant a des allergies connues ? : oui non

Si oui, ● un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi avec le médecin scolaire et joint au dossier

Allergies : alimentaires médicamenteuses autres

Précisez : _____

3°/ L'enfant souffre d'une maladie évoluant par « crise ou par accès » ? : oui non

Si oui, ● un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi avec le médecin scolaire ainsi qu'un protocole d'intervention.

4°/ Renseignements complémentaires que vous jugez utiles de communiquer :

L'enfant nécessite une attention particulière en raison de : _____

● Maladie, hospitalisation, opération, accidents récents : _____

● L'enfant porte : des lunettes des lentilles

des prothèses auditives des prothèses dentaires

autres précisez _____

CERTIFICATION et AUTORISATION (à signer) :

Je soussigné(e) (Nom Prénom) _____,
responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la personne responsable de
la garderie, le cas échéant, à prendre toutes mesures (traitement médical si PAI, hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.

Date :

Signature :

Fiche sanitaire établie en référence à la circulaire MENE0300417C du 18 septembre 2003 BO N°34.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la Mairie

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : www.authezat.fr

REGLEMENT INTERIEUR
de la garderie périscolaire, rentrée 2018-2019
R.P.I. Authezat-La Sauvetat

1 FONCTIONNEMENT :

La garderie périscolaire est un établissement permanent qui permet l'accueil, avant et après la classe des enfants scolarisés.

L'encadrement est assuré par Mesdames Agnès FERDYNUS et Christelle JAFFEUX.

Pour l'accueil téléphonique aux horaires de fonctionnement de la garderie, il faut composer le numéro d'appel de l'école maternelle publique d'Authezat : 04 73 39 50 50.

La garderie fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 7 h 30 à 8 h 20, le soir de 16 h 20 à 18 h 30, à midi de 11 h 30 à 12 h 30 durant les périodes scolaires.

Le transport des enfants scolarisés à La Sauvetat est assuré le matin, avant l'heure de la classe et inversement, le soir les élèves scolarisés à La Sauvetat qui fréquentent la garderie sont conduits à Authezat. L'inscription au service transport desservant les communes du RPI est contracté auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

2 CONDITIONS D'ADMISSION DES ENFANTS :

Les enfants scolarisés à Authezat et La Sauvetat y sont accueillis après inscription au service.

L'accueil peut-être régulier ou occasionnel.

Aucun enfant susceptible d'être atteint de maladie contagieuse ne peut être reçu à la garderie périscolaire.

Les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité et doivent faire preuve de politesse à l'égard du personnel et de leurs camarades

Les enfants sont inscrits par les parents soit par planning remis à Mesdames Ferdynus ou Jaffeux, soit par téléphone avant 8 h pour le soir.

L'adulte doit s'assurer que **l'enfant est pris en charge par l'animateur** et donc amené jusqu'au local.

3 GOUTER :

En cas de besoin, un goûter peut-être fourni par la famille, il sera consommé par l'enfant durant le temps de la garderie.

4 DEVOIRS :

Un espace est réservé aux élèves ayant des devoirs.

La discipline est assurée par l'employée communale, mais il ne s'agit pas de soutien scolaire, ni d'aide aux devoirs, le travail scolaire étant sous la responsabilité des parents.

5 MODALITES D'INTERVENTION MEDICALE EN CAS D'URGENCE :

Les parents seront prévenus en cas d'accident. S'ils ne sont pas joignables, les mesures d'urgence nécessaires seront prises.

6 PARTICIPATION FINANCIERE :

Coût : 1 € pour chaque 1/2 heure entamée ou 7 € forfaitaires à la semaine selon le choix défini sur la fiche d'inscription.

Le tarif est réactualisé chaque année par le Conseil Municipal d'Authezat. Toute semaine commencée sera considérée entière pour paiement forfaitaire.

Facturation bimestrielle et paiement par tipic ou auprès du Centre des Finances Publiques, Place Jean Monnet 63730 Les Martres de Veyre (04 73 39 92 27) ou par prélèvement bancaire à la demande des familles. Les chèques CESU sont acceptés.

7 RECLAMATIONS :

Toute réclamation, orale ou manuscrite doit être adressée à M. le Maire et déposée au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres.

8 SIGNATURE ET APPROBATION :

M., Mme _____, déclarent avoir pris connaissance avec l'enfant du règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Date :

Signature du responsable légal :